

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **15 NOV. 2024**

fixant la liste des candidats autorisés à participer à la sélection prévue à l'article 6 du décret du 13 mai 2020, en vue de favoriser l'accès des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse par la voie du détachement suivi, le cas échéant, d'une intégration dans le corps ou cadre d'emploi concerné

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 93 ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-532 du 24 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2024 fixant le nombre d'emplois offerts, au titre de l'année 2024, aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse,

ARRÊTE :

Article 1

Les candidats suivants sont autorisés à participer à la sélection professionnelle en vue de favoriser l'accès des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse par la voie du détachement suivi, le cas échéant, d'une intégration dans le corps ou cadre d'emploi concerné :

Civilité	Nom usuel	Nom de naissance	Prénom usuel
Madame	AISSAOUI	AISSAOUI	Aissa
Madame	ANDERSON	LECLANCHE	Geraldine
Monsieur	BEDJGHIT	BEDJGHIT	Rachid
Monsieur	BENABDALLAH	BENABDALLAH	Djamel
Monsieur	BENSABRA	BENSABRA	Bilel
Madame	DAHMANI	DAHMANI	Nadia
Monsieur	ELMIR	ELMIR	Jawad
Monsieur	FARGES	FARGES	Bruno
Madame	GRARE	GRARE	Karine
Monsieur	GUEYE	GUEYE	Amadou
Madame	KHANJY	KHANJY	Liëla
Madame	MERAOUMIA	MERAOUMIA	Dalila
Monsieur	NEOU	NEOU	Guillaume
Monsieur	OULD-RABAH	OULD-RABAH	Mourad
Monsieur	REZAIGUIA	REZAIGUIA	Rachid
Monsieur	RHALMI	RHALMI	Kamel
Madame	SAINDOU	SAINDOU	Salima
Monsieur	VASSAL	VASSAL	Robin
Madame	YOT	GAUTIER	Géraldine
Monsieur	YOT	YOT	Mickaël
Madame	ZEMMOUCHI	BENHALILOU	Meriem

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **15 NOV. 2024**
Pour le garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et par délégation,
pour la directrice de la protection
judiciaire de la jeunesse,
La cheffe du bureau
du recrutement et de la formation


Cécile FOLEA